



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 14-2025 LUNDI 14 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le quatorze du mois d'avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe ROUX, Maire.

Présents : 21 – ROUX Philippe, CORTIAL Patrick, PERRIER Bernadette, MATHON Sébastien, LIOUTIER Pascale, JABRY Alain, CADET Dominique, BOUDON Alain, ALLIX Jean-Marie, BENOIT Nadine, MARTIN Marie-France, BOIRON Yves, MAZON Elisabeth, MOURARET Sophie, CHARRE Béatrice, ROBERT Sonia, FARJON Philippe, COMPERE Philippe, GIMON Jean-Paul, MARION Martine, BARBAROUX Sylvie.

Absents ayant donné procuration : 2 – ROURE Christine à ROUX Philippe, VACHERESSE Marc à CORTIAL Patrick.

Secrétaire de séance : LIOUTIER Pascale

OBJET : Subventions aux associations 2025

Dans le cadre de la préparation du budget 2025, le Maire explique qu'il convient de voter le montant des subventions allouées aux associations de la Commune. Il propose de ne pas augmenter (ni diminuer) les subventions pour cette année 2025.

Dominique CADET, Vice-Présidente du Club de Gymnastique Féminine, Elisabeth MAZON, Présidente du Club de Tennis et Philippe COMPERE, Trésorier de l'Association Pédiatrie en Drôme-Ardèche ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote pour l'association qui les concerne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide que les subventions à inscrire au budget 2025 sont les suivantes, article 65748;
- Dit que le versement de ces subventions est subordonné à la réception des bilans financiers et des procès-verbaux des assemblées générales de chaque association.

NOM ASSOCIATION	MONTANTS 2025
ARDECHE KERBOUBOU AGADES	200.00 €
A.S.S.A. FOOTBALL	1 800.00 €
AMICALE LAIQUE : 35 € par élève domicilié dans la commune (150)	5 250.00 €
ASSOCIATION DE CHASSE	250.00 €
CHASSE GROS GIBIER	250.00 €
CLUB GYMNASTIQUE FEMININE	500.00 €
CLUB LA FONTBELLE	750.00 €
COMITE ANIMATIONS	500.00 €
FDSEA	70.00 €
FNACA	200.00 €
HAND BALL	Décision en attente
KARATE CLUB	650.00 €
PETANQUE FONTBELLONAISE	550.00 €
ATELIER DE LA SOIE	500.00 €
MOELLE PARTAGE ET VIE	600.00 €
OGEC : 35 € par élève domicilié dans la commune (39)	1 365.00 €
TENNIS CLUB	600.00 €
RETRO PASSION 07	200.00 €
PEDIATRIE EN DROME ARDECHE	200.00 €
PREVENTION ROUTIERE	180.00 €
ADMR	300.00 €
BRIDGE	200.00 €
RENCONTRES CREATIVES	300.00 €
SOUS-TOTAL	15 415.00 €
DIVERS	2 585.00 €
TOTAL	18 000.00 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

La Secrétaire de séance,
Pascale LIOUTIER

Le Maire,
Philippe ROUX

